

Fermetures et stores bannes

Pour fermer le commerce, plusieurs dispositifs (différentes grilles, volets) existent mais ils doivent être intégrés à la devanture. La vitrine pourra être en vitrage sécurité, ce qui évite l'ajout d'un dispositif.

Il est recommandé d'éviter les coffres en saillie pour les rideaux métalliques, qui seront de préférence à maille large ou micro-perforés. Les lames pleines ne sont pas autorisées.

Les rideaux pourront être devant ou derrière la vitrine mais les glissières doivent être intégrées à la devanture.

Les grilles rabattables en façade ainsi que les volets ne peuvent être posés que si leur déploiement est facile et qu'ils ne débordent pas de l'emprise du commerce.

Les grilles repliables en tableau ne doivent pas empiéter sur l'espace public.

Le store banne ne devra pas dépasser l'emprise de la baie du commerce et sera de préférence sous le caisson de la devanture en applique ou dans l'embrasure de la devanture en applique.

